

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AUDACIA

Société anonyme au capital de 888 955,75 euros
58 rue d'Hauteville – 75010 Paris
492 471 792 RCS PARIS
(la « Société »)

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le dix juin,
A neuf heures,

Huitième résolution

(Nomination de la société MANICAP 3 en qualité d'administrateur de la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées générales ordinaires, **décide**, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, de nommer la société MANICAP 3, société par actions simplifiée à capital variable, domiciliée [REDACTED] immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 999 888 647, et représentée par son Directeur Général Monsieur Hervé d'Halluin, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

La société MANICAP 3, par la voix de son représentant Monsieur Hervé d'HALLUIN, a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions d'administrateur et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par 6 362 136 voix pour et 200 abstentions.

Neuvième résolution

(Démission de M. Alain MISSOFFE de ses fonctions de Censeur du Conseil d'administration)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées générales ordinaires, **prend acte**, et accepte, après avoir pris connaissance de la lettre de démission adressée par Monsieur Alain MISSOFFE à la Société, de la démission de ce dernier de ses fonctions d'administrateur, cette démission prenant effet à compter de ce jour. L'assemblée générale prend acte qu'il ne sera pas procédé au remplacement de Monsieur Alain Missoffe en qualité d'administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original



6, par M. Olivier de PANAFIEU, Directeur Général d'AUDACIA SA